

# La solidarité régionale, socle d'une politique agricole ouest-africaine

## ► POLITIQUE AGRICOLE

Musa S. Mbenga est secrétaire exécutif du Cils depuis 2000. Gambien, il a d'abord travaillé dans la recherche agronomique avant d'être nommé ministre de l'Agriculture de son pays. Contact : cilss.se@cilss.bf

► Le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (Cilss) est une organisation de coopération régionale créée en 1973. Son mandat porte sur la lutte contre les effets de la sécheresse et la recherche de la sécurité alimentaire. Il regroupe neuf pays : le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad. Son secrétariat exécutif est basé à Ouagadougou. Il comprend deux institutions spécialisées : le centre Agrhymet à Niamey (Niger) dont la vocation est la formation et l'information, et l'Institut du Sahel à Bamako (Mali), en charge de la recherche.

**GRAIN DE SEL :** *La Cedeao est engagée dans la préparation d'une politique agricole pour l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Quels sont les principaux problèmes qu'elle devrait traiter ?*

**MUSA MBENGA :** La politique agricole régionale devrait traiter la circulation des produits alimentaires entre les pays et la réduction des entraves aux échanges au sein d'un espace ouest-africain libéralisé, la mobilisation de l'épargne locale pour le financement de l'agriculture, la recapitalisation des sols et la gestion rationnelle des terres dans les zones arides. Enfin quand on voit les conséquences désastreuses des crises et des conflits sur la production agricole, les investissements, les échanges et l'insécurité alimentaire dans l'ensemble de la région, il va de soi que la politique agricole doit aussi se préoccuper de la dimension « prévention des crises et des conflits ». Cette dimension dépasse le seul secteur agricole et s'inscrit dans une approche plus globale de l'intégration politique au niveau de la Cedeao.

**GDS :** *Les particularités des pays sahéliens les conduisent-ils à défendre des enjeux et des attentes spécifiques dans ce processus ?*

**MM :** L'Afrique de l'Ouest rencontre une très grande diversité au niveau du potentiel de production agricole. Ces disparités sont principalement liées à la qualité des sols, aux systèmes de production et à l'environnement climatique. Dans ce contexte, il existe de grandes inégalités entre les agricultures. Aussi, à côté de la dimension économique et commerciale qui sera un de ses principaux fondements, la politique agricole de l'Afrique de l'Ouest doit aussi se préoccuper de compensation des handicaps et contribuer à la réduction des inégalités. C'est sa dimension

socio-environnementale qui doit exprimer une forme de solidarité entre les zones les mieux dotées en ressources et les zones les plus pauvres ou les plus vulnérables. C'est évidemment le cas des pays sahéliens qui se situent spécifiquement en zone aride. Pour nos pays, la maîtrise de l'eau, la recapitalisation et la fertilité des sols, la lutte contre la désertification constituent des enjeux spécifiques très importants à défendre. Il en va de même pour les enjeux alimentaires en s'attachant à améliorer la disponibilité des vivres grâce au développement des productions agro-alimentaires et à stabiliser l'approvisionnement des populations. Le Sahel, région riche de sa culture plurielle, a des potentialités économiques qui lui permettent d'améliorer sa position sur le plan mondial.

**GDS :** *Les performances de la filière coton ne cachent-elles pas une dégradation inquiétante et quasi générale des performances technico-économiques des agricultures ouest-africaines ?*

**MM :** L'agriculture africaine a été en quelque sorte victime de son développement. Le non-respect des techniques de jachère, des techniques de culture vétustes et rudimentaires associées à des politiques centrées sur les cultures de rente ont contribué à la dégradation des performances économiques. Il faut que l'agriculture se diversifie et s'adapte aux technologies nouvelles.

**GDS :** *Autour de quelles filières de production et pour quels marchés les pays de la région peuvent-ils développer une stratégie de relance de leurs agricultures ?*

**MM :** Les pays de la région doivent accepter les avantages comparatifs et se spécialiser sur une ou deux filières. L'élevage, la riziculture, les produits horticoles (fruits et légumes) et la pêche constituent des filières porteuses. Ces filières ont pour avantage d'inté-

resser simultanément les marchés régionaux et internationaux. Les acteurs économiques ont donc la possibilité de profiter de la demande régionale en croissance pour structurer leurs filières, améliorer leur compétitivité, s'adapter aux contraintes de qualité et de mise aux normes. Le marché régional est généralement moins contraignant et prépare ainsi à la compétition sur les marchés mondiaux.

**GDS :** *Quels sont les principaux handicaps affectant la compétitivité des produits agricoles et comment lever ces contraintes ?*

**MM :** La qualité et les normes constituent les plus gros handicaps des produits agricoles. Aussi, la politique doit-elle promouvoir la qualité des produits agricoles et alimentaires et encourager les opérateurs économiques à se conformer à ces normes internationales. Cela requiert des efforts de formation et d'apprentissage, des investissements dans le contrôle de qualité, l'analyse des résidus, etc. Mais cela nécessite aussi que nos pays soient mieux organisés pour contribuer à la définition et au choix des normes internationales et éviter que cela devienne des protections déguisées des marchés occidentaux.

**GDS :** *Les pays de la région sont impliqués dans plusieurs négociations visant la libéralisation du commerce. Dans le même temps, les organisations paysannes contestent cette option pour les produits agricoles. À quelles conditions l'Afrique de l'Ouest peut-elle affronter la concurrence des agricultures des pays développés ?*

**MM :** Tant que l'agriculture du Nord sera subventionnée, les agriculteurs africains ne pourront pas concurrencer les producteurs des pays du Nord. Si ces subventions et les barrières tarifaires sont levées, les pays d'Afrique pourront le faire dans des conditions normales pour deux raisons. La première, c'est

1. Cedeao : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

✎ les coûts de production. L'Afrique de l'Ouest est réellement compétitive sur de multiples produits, mais cet avantage comparatif est annulé par les soutiens agricoles des pays qui faussent les règles de la concurrence. La deuxième raison porte sur la qualité des produits. Dans de nombreux cas, les productions du Sahel correspondent à des produits biologiques, dont la demande s'accroît fortement dans les pays occidentaux.

**Gds :** *Il existe déjà une politique agricole au niveau de l'UEMOA<sup>2</sup>. Qu'est-ce que peut apporter de plus une politique agricole à l'échelle de la Cedeao ?*

**MM :** L'existence d'une politique de l'Union doit être une opportunité pour le reste des pays africains notamment pour ceux de la Cedeao. La politique de l'Union existe déjà pour huit pays, tous membres de la Cedeao. L'existence d'une monnaie commune et d'une certaine discipline macroéconomique permet à cette espace de progresser plus vite. Mais vous remarquerez que certains pays qui appartiennent à l'espace UEMOA ont des relations commerciales beaucoup plus importantes avec des pays hors zone franc, membres de la Cedeao. Le Niger est un exemple. C'est pour cela qu'il nous faut une politique à l'échelle de cet espace. Mais en élargissant l'espace, on augmente les disparités entre les pays, donc c'est plus difficile de réaliser des politiques communes efficaces. Il faut faire un cadrage régional pour l'ensemble de l'espace Cedeao et redéfinir les enjeux en tenant compte des autres pays non membres de l'UEMOA, afin d'aboutir à une seule politique commune.

**Gds :** *Les disparités entre les pays sont-elles plutôt un facteur favorable à l'intégration et à la construction d'un espace unifié ou au contraire ces disparités sont-*

2. UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine.

*elles porteuses de divergences difficiles à surmonter ?*

**MM :** Les disparités créent toujours des nuisances, par contre les spécificités peuvent être favorables, entraînant des avantages comparatifs. La complémentarité doit jouer dans l'intégration régionale. Ces complémentarités existent déjà entre les grands bassins de production. La politique agricole doit les encourager, favoriser des spécialisations nationales pour éviter que tous les pays produisent les mêmes choses et ne parviennent pas à structurer des filières avec de bonnes économies d'échelle.

**Gds :** *S'il ne devait y avoir que trois priorités ou axes majeurs pour la politique régionale, quels devraient-ils être ?*

**MM :** La première priorité c'est le développement des marchés. La région est engagée dans l'extension à l'ensemble de la Cedeao du tarif extérieur commun actuellement en vigueur au niveau UEMOA. Ensuite la région commence à négocier un accord de partenariat économique avec l'Union européenne, dans le cadre de la révision du régime commercial engagé avec l'accord de Cotonou. Tout ceci va modifier profondément l'environnement commercial des producteurs. Il faut que la politique agricole permette de définir les niveaux appropriés d'ouverture des filières régionales sur les marchés mondiaux, développe les systèmes d'informations, appuie le développement du secteur privé agro-industriel, etc. Le deuxième sujet prioritaire, c'est la solidarité régionale, afin que le marché unique ouest-africain donne une chance de développement à l'ensemble des régions et des territoires. C'est un enjeu important pour construire un avenir commun aux populations du Sahel et de la côte. Les investissements permettant de désenclaver le Sahel — les routes, les télécommunications — et les investissements lui permettant

de réduire sa vulnérabilité aux aléas climatiques — maîtrise de l'eau, lutte contre la désertification, protection de la diversité biologique, etc. — sont deux directions importantes pour intégrer le Sahel dans l'espace régional et mondial. Troisième enjeu essentiel : la sécurité alimentaire et la prévention des crises alimentaires.

**Gds :** *À quelles conditions les institutions d'intégration ou de coopération régionales peuvent-elles coopérer pour gérer une politique agricole pour l'ensemble de l'espace Cedeao ?*

**MM :** Les institutions de l'espace Cedeao doivent coopérer pour gérer la politique agricole commune, en tenant compte des capacités de chacune des institutions. Il faut parler surtout de la rationalisation des institutions. Il y a des institutions d'intégration, de coopération et de développement. Ces spécificités sont des richesses pour asseoir une coopération efficace. **Ω**